



Saisie-attribution sur compte bancaire

Par **Kris97**, le **12/06/2019** à **08:37**

Bonjour, 😞

Mon époux et moi possédons un compte joint, il a été avisé par courrier d'huissier d'une saisie-attribution sur notre compte mais pas moi. Est-ce légal et puis-je faire opposition à cette saisie ? C'est monsieur qui fait objet de la saisie et pourtant ils ont bloqué un livret d'épargne qui n'appartient qu'à moi. Que faire s'il vous plaît ?

Merci d'avance. 😞

Par **Tisuisse**, le **12/06/2019** à **09:30**

Bonjour,

Que faire ? commencer par dire "Bonjour" en arrivant sur un forum, et ne pas oublier de dire un "merci".

Vous êtes marié sous quel régime ? Séparation de biens ? communauté ? autres ?

En cas de communauté, les 2 époux sont redevables des dettes souscrites par l'un d'eux durant leur mariage. A vous de vous faire rembourser ensuite par votre mari.

Par **P.M.**, le **12/06/2019** à **13:49**

Bonjour,

La saisie-attribution doit faire suite à une décision judiciaire...

Pour avoir des éléments précis, je vous propose ces dossiers :

- [n° 1...](#)

- [n° 2...](#)

Par **youris**, le **12/06/2019** à **17:51**

bonjour,

vous pouvez également consulter ce lien:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/saisie-compte-joint-pour-dette-16448.htm>

salutations